

## APPEL A CANDIDATURE

### FORMATION-ACTION A DESTINATION DES ACTEURS CULTURELS TUNISIENS

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Intitulé du projet</b> | <b>Crescendo Citoyen, c(h)oeurs tunisiens engagés</b>   |
| <b>Formation action</b>   | Formation à destination des acteurs culturels   |
| <b>Objectif global</b>    | Création et mise en œuvre d'un projet musical au sein d'un établissement scolaire pendant 5 semaines                                  |
| <b>Commanditaire</b>      | Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Tunisie   |
| <b>Lieu</b>               | Tunis   |
| <b>Calendrier</b>         | Formation en présentiel les 16, 17 & 18 décembre, mise en place dans les établissements scolaires du 6 janvier 2025 au 3 février 2025 |

## SOMMAIRE

### I. CONTEXTE

#### a) Le projet « Crescendo Citoyen, C(h)oeurs tunisiens »

L'étude menée s'inscrit dans le cadre du projet « Crescendo, C(h)oeurs citoyens », co-piloté par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et le Ministère de l'Éducation tunisien. Le projet part d'un constat : comme le souligne l'UNICEF, la violence en milieu scolaire en Tunisie est un phénomène qui prend de l'ampleur. Or, cela constitue un obstacle à la réalisation du droit à l'éducation et à une éducation de qualité, pourtant tous deux protégés par la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Tunisie en 1992<sup>1</sup>.

Ainsi, l'objectif de ce projet est de répondre aux demandes convergentes du ministère tunisien de l'Éducation et d'acteurs de la société civile sur le développement de l'éducation à la citoyenneté, la coopération entre élèves et la lutte contre les violences en milieu scolaire, en le faisant correspondre avec une seconde demande formulée par ces mêmes acteurs, qui porte sur le développement de la pratique artistique et culturelle en milieu scolaire sur des territoires défavorisés. En effet, le projet « Crescendo, C(h)oeurs citoyens » se fixe comme objectif de réduire les cas de violences scolaires par le déploiement d'ateliers de pratique musicale sur l'ensemble du territoire tunisien. Parce que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) rappelle que la violence est polymorphe (physique, verbale, actes de commission, d'omission) et transcende toute hiérarchie (d'élèves à élèves, de professeurs/corps dirigeants à élèves), des formations à destination des directeurs

---

<sup>1</sup> [https://tunisia.un.org/sites/default/files/2022-05/UNICEF\\_TDR%20etude%20violence%20en%20milieu%20scolaire%20PUBL.pdf](https://tunisia.un.org/sites/default/files/2022-05/UNICEF_TDR%20etude%20violence%20en%20milieu%20scolaire%20PUBL.pdf)



d'établissements pour promouvoir un comportement positif (SCP) feront partie prenante du projet.

Trois associations civiles participent à la mise en œuvre du projet : l'Association Francophone Internationale des Directeurs des Etablissements Scolaires (AFIDES), qui forme des directeurs d'établissements scolaires aux comportements positifs (SCP) ; Iqadh, qui organise des ateliers d'éveil musical dans des écoles primaires défavorisées, et Wallah We Can, qui œuvre en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Tunisie. Les établissements sélectionnés, situés dans des zones défavorisées, sont répartis dans 21 gouvernorats (Bizerte, Manouba, Ben Arous, Tunis1, Tunis 2, Nabeul, Siliana, Le Kef, Jendouba, Kairouan, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Sidi Bouzid Kasserine, Gafsa, Tozeur, Kebili, Gabès Medenine).

Le projet se déroule de mai 2024 à décembre 2025.

### b) La musique comme outil éducatif

Les politiques éducatives en Tunisie ont toujours insisté sur la volonté d'intégrer la culture exclusivement au sein de l'éducation<sup>2</sup>. Bien que les recherches sur l'éducation musicale des enfants soient assez récentes en Tunisie, quelques approches de l'éveil musical et de son application ou adaptation au contexte tunisien ont été développées. Plus généralement, les études des conditions psychologiques qui sous-tendent l'apprentissage instrumental et de rares travaux ont décrit la spécificité de l'enseignement musical destiné aux enfants<sup>3</sup>. Ainsi, si la société tunisienne a su sauvegarder les pans essentiels du patrimoine national et enclencher un renouveau en termes de politique culturelle et artistique, s'observe à présent la nécessité d'opérer une politique éducative ambitieuse<sup>4</sup>. Dans ce cadre, le projet vise à la structuration de pôles devant permettre de promouvoir la musique tout en valorisant et préservant un patrimoine local existant, à stimuler le développement économique par la mise en place de formations, ou encore à œuvrer à la cohésion sociale tout en faisant un suivi à plus grande échelle qui permette d'identifier des ressources et infrastructures locales, en favorisant un écosystème musical riche et diversifié. Aux ateliers de pratique et de composition musicale s'ajoute la construction et la mise en place de parcours de formation destinés à différentes populations cibles essentielles pour réduire les violences en milieu scolaire. Ce sont les acteurs culturels, les enseignants, les musiciens, ou encore les directeurs d'établissements et les conseillers régionaux d'éducation (CRE). Les élèves auront également la possibilité de découvrir les métiers artistiques et culturels à travers des rencontres et des ateliers pratiques, et un parcours d'accompagnement sera créé pour accompagner ceux dont le souhait est de poursuivre sur cette voie.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, la musique est utilisée comme un outil aussi bien utile aux élèves, afin que ces derniers puissent développer une pratique musicale tout en adoptant

---

<sup>2</sup> (UNESCO, 2007, 119)

<sup>3</sup> « L'état de l'éducation musicale des enfants (4-11 ans) autour de la méditerranée », Colloque, Calenda, Publié le vendredi 26 janvier 2024, <https://doi.org/10.58079/vocj>

<sup>4</sup> Rachid Cherif. Musique et politique culturelle en Tunisie : état des lieux et perspectives. Gouvernance et Gestion publiques de la Culture : difficultés et défis, Université de Tunis ; Le Laboratoire de Recherche en Cultures, Nouvelles Technologies et Développement, Nov 2013, Hammamet, Tunisie. fahal-04181431f



des comportements plus citoyens, qu'aux musiciens qui sont formés à la conception, la mise en œuvre et la gestion d'un projet d'éducation musicale.

## II. DEROULEMENT DE LA FORMATION-ACTION

### a) Présentation et objectifs

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs. La mise en place de projets culturels au sein des établissements scolaires est donc nécessaire afin de renforcer ces différents éléments, tout en offrant aux élèves, par le biais des intervenants, des expertises précises. Or, ce type de prestation demande de la part de celui qui la propose des connaissances approfondies : aux qualités musicales s'ajoutent en effet la capacité à coordonner des projets culturels, mais également une démarche pédagogique spécifique, fondée sur des pratiques artistiques collectives et créatives, ou encore sur l'oralité et la valorisation des droits culturels.

Ainsi, c'est pour renforcer les compétences des acteurs culturels à la mise en place d'une démarche de création adaptée en milieu scolaire que cette formation-action a été conçue. Les formés abordent toutes les étapes du processus. Ainsi, les principes de conception d'un projet à destination d'un établissement scolaire (cohérence, complémentarité avec les enseignements scolaires, progressivité, équilibre ...) et les principes de mise en œuvre (démarche) sont abordés, avant que la pratique ne se supplée au théorique. En effet, il s'agit pour les formés de développer des compétences nouvelles et ainsi d'accroître leur pouvoir d'intervention sur les situations professionnelles dans lesquelles ils sont engagés.

Cela étant dit, le processus de formation-action se déroule à trois niveaux interagissant constamment :

(1) Un niveau équivalent à l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir agir, de connaissances et de capacités nouvelles

(2) Un niveau correspondant à la réalisation du projet, à l'action au travers d'un objectif opérationnel,

(3) Un dernier niveau se référant à l'élucidation continue de la gestion des problématiques organisationnelles et managériales rencontrées tout au long du projet.

Parce qu'une partie des compétences reposent sur l'adaptabilité des musiciens qui interviennent, des projets sont ensuite déployés par binômes au sein de certains établissements partie prenante du projet Crescendo Citoyen, c(h)oeurs tunisiens engagés.

### b) Durée et calendrier

Le chronogramme se présente comme ce qui suit :

|   |
|---|
| <b>Lundi 16 décembre matin</b> : Accueil des participants et présentation de la formation et de ses modules |
|---|

|   |
|---|
| <b>Lundi 16 décembre après-midi</b> : Comment est-ce que l'on construit et met en place un projet pédagogique musical ? |
|---|



|  |
|--|
| <b>Mardi 17 décembre matin</b> : Présentation des outils pédagogiques à solliciter lors de la mise en place d'un projet pédagogique musical  |
| <b>Mardi 17 décembre après-midi</b> : Séance collaborative de construction d'un projet pédagogique : Problématisation de projet avant mise en action   |
| <b>Mercredi 18 décembre</b> : Exposé de chaque projet et temps d'échanges  |
| <b>TEMPS DE MISE EN APPLICATION DES PROJETS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b><br><b>SEMAINE DU 6 JANVIER A CELLE DU 3 FEVRIER (5 SEANCES EN ETABLISSEMENTS) PUIS RESTITUTIONS SEMAINE DU 10 FEVRIER</b> |
| <b>1 bilan d'étape de 3 heures en visioconférence à la fin du mois de janvier (à déterminer)</b>   |
| <b>BILAN FINAL en février (présentiel)</b>   |

### c) Localités

La formation se déroule à Tunis (lieu à préciser), **en présentiel**. Aucune présence à distance concernant les dates de décembre ne sera tolérée.

La mise en œuvre des projets, en partenariat avec le ministère tunisien de l'Education, aura lieu dans les établissements suivants :

- Collège Ali Douagi, Sidi Hsin (Tunis 2)
- Collège pilote de la Manouba,
- Lycée Sidi Elhani (Sousse)
- Lycée Khawarezmi Msaken (Manouba),
- Lycée Khaled Ibn El Walid Douar Hicher (Manouba),
- Lycée Chebbi Feriana (Kasserine),
- Lycée pilote Tataouine

### d) Budget

**Aucune dépense de rémunération n'est éligible**. Néanmoins, les formés sont défrayés des coûts liés à la formation-action (frais d'hébergement à Tunis, frais de restauration, frais de déplacement, etc).

### e) Critères d'éligibilité :

- Être de nationalité tunisienne ;
- Candidater en binôme ;



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN TUNISIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Intervenir en tant qu'artiste musicien dans un environnement scolaire par le biais d'une structure associative ; être un enseignant de musique au conservatoire ou encore un professeur d'éducation musical **actuellement non en poste** ;
- La structure de rattachement (association, conservatoire ...) doit être proche d'au moins l'un des établissements ci-dessus, afin de travailler à la mise en place de pôles culturels et d'éventuellement pérenniser des projets d'un tel type dans ces établissements.

#### f) Modalités

Les candidatures (CV, lettre de motivation et formulaire d'inscription ci-dessous) doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante : [projets.education@institutfrancais-tunisie.com](mailto:projets.education@institutfrancais-tunisie.com)  
Les dossiers seront évalués par le comité de pilotage du projet.

Date de limite de réception des dossiers : **6 décembre 2024**.

**Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette opportunité sont invité(e)s à soumettre leur dossier dans les meilleurs délais. La possibilité de procéder à la présélection avant la date de fin de publication reste ouverte.**



## Formulaire d'inscription

### Acteurs Culturels (musique) en Tunisie

*Merci de prendre quelques minutes pour remplir ce formulaire. Vos réponses nous aideront à mieux comprendre votre parcours et vos attentes.*

1. **Nom :**

2. **Prénom :**

3. **Âge :**

4. **Structure :**

(Veuillez indiquer le nom de la structure à laquelle vous appartenez)

5. **Sur quelle tranche d'âge intervenez-vous ?**

6. **Localisation de la structure :**

(Veuillez indiquer la ville et le gouvernorat où se situe votre structure)

7. **Vous déplacez-vous dans les établissements avec des instruments spécifiques ?**

8. **Jouez-vous d'un instrument ?**

- Oui



- Non  
(Si oui, veuillez préciser lequel)  
[\_\_\_\_\_]

**9. Comment avez-vous appris à jouer de cet instrument ?**

(Cochez les options qui s'appliquent)

- Cours particuliers
- Famille
- École de musique, conservatoire, Institut
- Autodidacte
- Autre (veuillez préciser) : [\_\_\_\_\_]

**10. Depuis combien de temps jouez-vous ?**

[\_\_\_\_\_]

**11. Écoutez-vous de la musique ?**

- Oui
- Non  
(Si oui, quels types de musique écoutez-vous ? Veuillez préciser :  
[\_\_\_\_\_])

**12. Qu'attendez-vous d'une formation à la mise en œuvre de projets musicaux ?**

(Veuillez décrire vos attentes)

[\_\_\_\_\_]

شكراً لك على الوقت الذي قضيتَه في إكمال هذا الاستبيان. فمساهماتكم لا تقدر بثمن!